



Compte rendu de séance

Conseil municipal du 9 mai 2022

L'an 2022, le neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 3 mai 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 3 mai 2022.

A été nommé secrétaire : M. YVINEC Jérôme

Date de la convocation : 03/05/2022

Date d'affichage : 16/05/2022

Actes rendus exécutoires

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER le 13/05/2022

ORDRE DU JOUR

Préambule

Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07/03/2022	2
2022-18 : Actions en faveur du bilinguisme – Subventions pour les clubs sportifs pour la création de maillots bilingues français – breton	3
2022-19 : Subventions aux associations 2022	3
2022-20 : Demande de subventions dont D.S.I.L. Remplacement de la centrale incendie du Glenmor	16
2022-21 : Demande de subventions dont D.S.I.L. - Construction d'un restaurant scolaire communal	17
2022-22 : Demande de subvention - plan de relance - équipements scolaires	19
2022-23 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022	20
2022-24 : Lotissement de Kerléon – Demande de garantie d'emprunt.....	21
2022-25 : Audit demande d'exonération de cotisations patronales au titre de la Z.R.R	22
2022-26 : Demande de subventions, organisation Festival d'Ici d'Ailleurs - ac'hann, a lec'h all (ex soirée Carhaïbes et Bagadans)	23
2022-27 : Demande de subventions pour l'acquisition d'un robot tonte et engagement de non utilisation de produits phytosanitaires	25
2022-28 : Convention de mise à disposition d'un logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur entre Poher communauté et la ville de Carhaix.....	26
2022-29 : Lancement d'une étude sur la vacance résidentielle	26

2022-30 : Convention Maison du Parc Commune de CARHAIX / Poher Communauté	28
2022-31 : Dénomination placette rue Brizeux « plasennig Santez-Anna - placette sainte Anne ».....	29
2022-32 : Convention de locations de terrains dans le cadre du projet Stonebreizh – demande de subvention.....	29
2022-33 : Projet immobilier Nexity – allée des peupliers – point sur le projet et vente d’une parcelle communale.....	33
2022-34 : Cession de domaine public - 9 impasse de Cornouaille	34
2022-35 : Cession de domaine public - 8 impasse de Cornouaille	36
2022-36 : Mise en place d’une aide de la commune pour les ravalements de maisons immeubles - commerce.....	37
2022-37 : Vente de l’ancienne boulangerie – Parcelle AN 80.....	38
2022-38 : Avenant de transfert de la convention tripartite Commune – FREE – VEOLIA à ON TOWER – Réservoir des Oiseaux	40
2022-39 : Convention de déversement des eaux usées au système d’assainissement collectif de la ville de Carhaix – Entreprise SMV	41
2022-40 : Approbation d’une convention de mise à disposition d’un attaché territorial chargé de la direction du CIAS, au profit de la ville de Carhaix à raison de 15% du temps complet.....	41
2022-41 : Approbation d’une convention de prestations de service au profit de la Ville de Carhaix	42
2022-42 : Personnel communal : Instauration du télétravail – approbation de la charte.....	43
2022-43 : Personnel Communal : modification du tableau des emplois	45
2022-44 : Création d’un Comité Social Territorial commun entre Poher Communauté, la Ville de Carhaix, le CIAS du Poher et le CCAS de Carhaix.....	46
2022-45 : Motion de défense du centre hospitalier de Carhaix et de l’égalité d’accès aux soins	47
2022-46 : Informations	48

Préambule

Rapporteur : C.Troadec / Direction

Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07/03/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents, à l’unanimité approuvent la proposition de procès-verbal.

2022-18 : Actions en faveur du bilinguisme – Subventions pour les clubs sportifs pour la création de maillots bilingues français – breton

Rapporteur : O. FAUCHEUX

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à THOMAS Pierre-Yves, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, RICHARD Fabienne à TROADEC Christian, BERGOT Bertrand à Olivier FAUCHEUX, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absente : LUCAS Valérie

Le quorum est atteint.

La Ville de Carhaix-Plouguer poursuit sa politique en faveur du bilinguisme afin de développer la pratique du bilinguisme au quotidien.

Il est ainsi proposé d'octroyer aux clubs sportifs une aide financière pour la création de maillots ou tenues avec une inscription en breton et en français.

Pour ce faire, un budget de 3000 Euros est envisagé pour 2022, avec un plafond d'aide de 300 Euros par club.

Les dossiers seront étudiés par l'office des sports, par ordre d'arrivée des demandes. L'aide financière sera versée sur présentation des maquettes et de la facture. Si la commande dépasse les 300 €, le club prendra à sa charge la différence.

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et une abstention (Mme BOUSSARD Laure de la liste « Une dynamique de gauche pour Carhaix »), les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition et autorisent le Maire ou l'adjoint délégué à engager toute démarche pour la mise en place de cette aide financière

2022-19 : Subventions aux associations 2022

Rapporteur : Daniel COTTEN

Les commissions municipales se sont réunies afin d'étudier les demandes de subventions dont les montants sont répartis comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2021 (intégrant les montants déjà votés depuis le 1^{er} janvier)	MONTANTS 2022	Evolution en %
Associations sportives	93 350 €	98 350 €	+5,36 %
Associations culturelles	33 780 €	39 190 €	+16,02 %
Associations scolaires	103 865 €	118 026 €	+13,63 %
Associations sociales	12 511 €	12 481 €	-0,24 %
Associations diverses	5 110 €	5 560 €	+8,81 %
TOTAL SUBVENTIONS	248 616 €	273 607 €	+10,05 %

La commission sport s'est réunie le 13 avril 2022

La commission culture s'est réunie le 13 avril 2022

La commission affaires scolaires s'est réunie le 27 avril 2022

La commission affaires sociales et solidarité s'est réunie le 25 avril 2022

La commission des finances s'est réunie le 28 avril 2022

Les montants de subventions ont été votés comme suit :

1- Subventions aux associations sportives 2022

Nombre de membres			<p>Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, YVINEC Jérôme.</p> <p>Absents ayant donné procuration : GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, RICHARD Fabienne à TROADEC Christian, BERGOT Bertrand à Olivier FAUCHEUX, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline</p> <p>Absents : BOUSSARD Laure, LUCAS Valérie, THOMAS Pierre-Yves</p>
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
29	19	26	
Vote			
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0			

N°	Association	Proposition 2021	Proposition 2022	Locaux mis à disposition et /ou observations
	TOTAL SUBVENTIONS SPORT	95 000	98 350	
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	85 000	87 150	
1	ALCP SECTION ATHLETISME	2 500	2 500,00	Club house stade Charles Pinson + vestiaire rugby Kerampuilh + Terrain Kerampuilh (Cross) + Stade Charles Pinson (Athlétisme).
2	AMICALE KARATE DO CARHAIX	500	1 000,00	Salle de Combat + bureau partagé avec EMAC dans la salle omnisports.
3	ASS SPORTIVE LYCEE DIWAN	350	350,00	Salle omnisport, Terrains et vestiaires du rugby
4	Ass. MOTARD POHER-BIKES	100	100,00	
5	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE BEG AVEL	950	950,00	Salle omnisports, Salle de gym, Stade Charles Pinson, Terrains de Kerampuilh, Terrain de rugby
6	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE P. SERUSIER	250	-	Salles de gymnastique, Salle omnisports, Terrain herbeux salle omnisports
7	ASSOCIATION SPORTIVE DU POHER (IME)	300	300,00	Terrains de foot de Kerampuilh, Maison des jeux d'adresse, Piste d'athlétisme du stade Charles Pinson, Piscine Plijadour.

8	ASSOCIATION SPORTIVE LA TREMEUROISE	250	-	Stade Charles Pinson, Gymnase St Trémeur, Salle de Tennis.
9	ATHLETIQUE CLUB DE CARHAIX	8 600	8 600,00	Gymnase St Trémeur, salle de réunion + Algéco rangement Poulriou + terrain et Vestiaires Synthétique, + salle 218 (2ème étage Bd de la République)
10	AU ZEN CLUB (JEUX BRETONS)	100	100,00	Maison des jeux d'adresse
11	AZAHAR FLAMENCO	150	150,00	Salle 202 Boulevard de la République
12	BILLARD CLUB CARHAISIEN	100	100,00	Espace Glenmor
13	BREIZH SPORT ATTITUDE	0	200,00	Box bâtiment "Bosson" pour entreposer le matériel
14	CANOE-KAYAK	1 200	1 200,00	Convention entre la Mairie et le propriétaire du Moulin du Roy et le CCKC
15	CARHAIX BASKET	1 600	1 600,00	Salle omnisports, Salle Collège St Trémeur
16	CARHAIX GOLF	800	800,00	Terrain de golf à la Vallée de l'Hyères
17	CARHAIX POHER GYMNASTIQUE	3 300	3 300,00	Salle de gymnastique + bureau partagé avec le judo club dans la salle omnisports.
18	CARHAIX POHER ROLLER SKATING	1 500	1 500,00	Salle omnisports et salle de réception + placard rangement salle omnisports
19	CARHAIX SPORTS CANINS	300	300,00	Terrain d'entraînement à Poulriou, salle de réunion + Local de rangement
20	CARHAIX TRIATHLON	200		
21	CARHAIX VTT	500	500,00	Local de stockage pour le matériel dans l'ancien centre équestre de la vallée de l'Hyères
22	CARHAIX YOGA	100	100,00	Salle 205 Boulevard de la République
23	CARHAIXMENT DANSE	1 050	1 050,00	Gymnase de l'école Persivien
24	CARHAIX-NATATION (CLUB NAUTIQUE)	3 000	3 000,00	1 ligne d'eau à la piscine (6 jours sur 7)

25	CENTRE EQUESTRE	6 300	6 300,00	Installations de Kerniguez (manège, couvert, boxes, etc.), Salle de musculation, Club house.
26	CLUB CYCLO-TOURISTE DU POHER	500	500,00	Local Rue Renan
27	CLUB DE BADMINTON	1 000	1 000,00	Salle omnisports + 1 local de rangement
28	CLUB DE PETANQUE DU POHER	1 100	1 100,00	Maison des jeux d'adresse + 1 Local de rangement + terrains extérieurs
29	DERNIERES CARTOUCHES	9 000	10 000,00	Gymnase St Trémeur, Stade Charles Pinson, Salle de musculation, Bureau RDC, Bd de la République + Vestiaires et local de rangement, terrain synthétique + club house et 2 espaces convivialité Stade Charles Pinson
30	ESCRIME CLUB LA RIPOSTE	350	350,00	Gymnase école Persivien + local pour stocker du matériel
31	GYMASTIQUE VOLONTAIRE du POHER	200	200,00	Gymnase école de Persivien, Tapis
32	HAND BALL ENTENTE MONTS D ARREE CARHAIX	4 500	5 000,00	Gymnase Paul Sérusier, Salle omnisports, Gymnase St Trémeur, local de rangement, bureau partagé avec le Karaté (salle omnisports)
34	JUDO-CLUB DU POHER	2 150	2 150,00	Salle de combat + 1 bureau partagé avec CPG dans la salle omnisports + salle de stockage pour le matériel
35	LA BOULE BRETONNE CARHAISIENNE	1 050	1 050,00	Maison des jeux d'adresse
37	LES MARCHEURS DU POHER	200	200,00	Occasionnellement Salle de réunion bd de la république
38	LES PONGISTES DU POHER	500	500,00	Gymnase école de Persivien
39	OFFICE DES SPORTS	9 200	9 200,00	Salle omnisports + Gymnase de St Trémeur + Stade Charles Pinson + Gymnase de Persivien + Salle de musculation + salle 106 -202 - 205 (bd de la République) + 4 bureaux Bd de la République + 1 local de rangement
40	OFFICE DES SPORTS-AIDES PONCTUELLES	3 500	3 500,00	

41	PAINTBALL A L'OUEST	150	150,00	Terrain Vallée de l'Hyères
42	PETANQUE LOISIRS	100	150,00	Maison des jeux d'adresse + 1 Local de rangement
43	REDERIEN KREIZ BREIZH	200	200,00	Occasionnellement Salle Paul Simon
44	RUGBY CLUB CARHAISIEN	6 000	6 000,00	Terrain de Kerampuilh, Club House, Vestiaires
45	SECTION COMPETITION JUDO CLUB DU POHER SEISHINKAN	400	400,00	Salle de combat
46	SKOL GOUREN	0	600,00	Salle de combat
47	SOCIETE DE TIR DU POHER	900	900,00	Stand air comprimé 10 M dans Local dans l'Ecole Diwan
48	TENNIS-CLUB CARHAISIEN	3 800	3 800,00	Salle de tennis : Courts de tennis et dépendances, local de rangement, club house, bureau, vestiaires, douches
49	UNION CYCLISTE CARHAISIENNE	3 000	3 000,00	Salle de réunion Bd de la République, Salle de musculation, Garage voiture, Maison des jeux d'adresse - + Maison Moysan
50	VOLLEY BALL	200	200,00	Salle Omnisports
51	GROUPEMENT EMPLOYEUR JUDO	3 000	-	
	TOTAL SUBV EXCEPTIONNELLES	10 000	14 200	
1	ALCP SECTION ATHLETISME	1 500	-	
2	DERNIERES CARTOUCHES	3 000	4 000,00	
3	HAND BALL ENTENTE MONTS D ARREE CARHAIX	1 000	2 000,00	
4	KREIZH BREIZH ELITES	3 000	3 000,00	
5	UNION CYCLISTE CARHAISIENNE	1 500	2 500,00	
6	PETANQUE LOISIRS		200,00	
7	BILLARD CLUB CARHAISIEN		1 000,00	

8	VTT		1 500,00	
---	-----	--	----------	--

Pierre-Yves Thomas ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le montant à verser aux associations sportives.

2- Subventions aux associations culturelles 2022

Nombre de membres			<p>Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole, et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.</p> <p>Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, RICHARD Fabienne à TROADEC Christian, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline</p> <p>Absente : LUCAS Valérie, ZAIED Martine, MANAC'H Yann</p>
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
29	19	26	
Vote			
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0			

	Association	Propositions 2021	Proposition Commission Culture 2022	Locaux mis à disposition et observations
	TOTAL SUBVENTIONS	33 780	39 190	
1	Âmes de Bretagne	500 €	500 €	Mise à disposition d'un local Bd de la République
2	Arti Breizh	150 €	150 €	
3	Association France Palestine Solidarité	700 €	700 €	
4	Association régionale des Jeunesses musicales de France (JMF) Via Convention	550 €	550 €	Convention de partenariat (reversement 1€ au Glenmor)
5	Bagad Karaez	1 500 €	1 500 €	Salle de répétitions et bureaux rue Henri Leclerc
6	Centre culturel breton EGIN (Festival du livre)	16 000 €	16 000 €	Ti ar Vro

8	Cercle celtique Ahès-Carhaix	1 500 €	1 500 €	Locaux Bd République
9	Comité de jumelage Karaez-Oiartzun	700 €	700 €	
10	Comité de jumelage Carhaix/Carrickmacross	700 €	700 €	Salle Paul Simon- Ti ar Vro- Halles
11	Comité de jumelage Carhaix/Dawlish (GB)	700 €	700 €	
12	Comité de jumelage Carhaix/Waldkappel (Allemagne)	700 €	700 €	
13	Contrechamp	1 200 €	1 200 €	Salle de cinéma et locaux du Grand Bleu
14	Deskin d'An Oadourien	500 €	500 €	
15	Emglev bro Karaez	730 €	730 €	Ti Ar Vro
16	Eostin Spered Ar Yezh (collectage Langue bretonne)	100 €	100 €	Salle 9 rue de la Tour d'Auvergne
17	La Troupe Arc en Ciel (Danses et chants)	400 €	400 €	
18	L'atelier du Carhaix d'Art	150 €	150 €	Mise à disposition d'un local Bvd de la République
19	Les Amis de l'Orgue	150 €	150 €	Orgue de l'église
20	Les Amis du Réseau Breton	450 €	450	Inventaire- Archivage -Etude numérisation archives
21	Office de la Langue bretonne - Ofis Ar Brezhoneg (convention de 2010)	1 500 €	1 500 €	
22	Poher Patchwork	150 €	150 €	
23	RKB	500 €	500 €	
24	Roudour (cours en langue bretonne)	1 200 €	1 200 €	Ti ar Vro
25	SCOUT GUIDE France	500 €	150 €	
26	Scrabble Carhaisien	150 €	150 €	Salle du Petit Clos
27	TAOL DINS (rencontre autour du jeu de société pour adultes)	150 €	150€	

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES				
1	Contrechamp		1 500 €	Anniversaire des 40 ans de l'association, organisation d'un ciné plein air, d'exposition, ...
2	Cercle celtique Ahès-Carhaix		3 860 €	Confection de 5 vestes et 5 gilets des années 1900, costume du Poher
3	Comité de jumelage Carhaix/Waldkappel (Allemagne)		1 000 € (attribution sous réserve de l'organisation de ce voyage)	Organisation du voyage du 50ème anniversaire du jumelage
4	Âmes de Bretagne	6000€ attribués en 2020, plus mise à disposition de l'Espace Glenmor en 2021 pour une valeur de 2010€ TTC (accueil de l'exposition)	1 500 €	Productions de vidéos sur le thème "la ville de Carhaix racontée à travers les yeux de ses habitants" (17 témoignages, 6 vidéos au total, 5000 personnes touchées d'après les prévisions), budget global de 6000€

Yann MANAC'H et Martine ZAIED ne prennent pas part au vote

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le montant à verser aux associations culturelles

3- Subventions aux associations scolaires 2022

Nombre de membres			<p>Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.</p> <p>Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, RICHARD Fabienne à TROADEC Christian, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline</p> <p>Absente : LE GUERN Isabelle, LUCAS Valérie, ROGARD Carole, YVINEC Jérôme</p>
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
29	19	25	
Vote			
Pour : 26			
Contre : 0			
Abstention : 0			

N°	Association	Proposition 2021	Proposition 2022	Remarques
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	103 756	118 026	
1	Association parents élèves lycée polyvalent P. Sérusier	250	250	
2	D.D.E.N. secteur Carhaix	75	75	
3	Parents d'élèves des écoles publiques de Carhaix	360	360	
4	ASS. Sportive et socioculturelle (Bd République)	300	300	
5	APE Collège Beg Avel (Parents d'élèves)		300	
6	AEP Skol Diwan karaez (Parents d'élèves)	150	150	
7	Div Yezh Karaez (Parents élèves école bilingue publique)	Don	160	
8	Parents d'élèves de l'IME Kerampuilh (enfants en situation de handicap)	150	160	
9	FONCTIONNEMENT école Enfant Jésus (733,19 €/enfant Carhaisien)	85 181	98981	85191+13800 (135 élèves carhaisiens)
10	RESTAURATION SCOLAIRE école Enfant Jésus (1,25 €/enfant Carhaisien)	16 940	16 940	
11	USEP (Union Sportive et éducative de Persivien)	200	200	
12	Dihun Karaez	150	150	

Jérôme YVINEC et Carole ROGARD ne prennent pas part au vote

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le montant à verser aux associations scolaires

4- Subventions aux associations sociales 2022

Nombre de membres			<p>Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.</p> <p>Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, RICHARD Fabienne à TROADEC Christian, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline</p> <p>Absent(s) :</p>
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
29	22	29	
Vote			
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0			

N°	Association	Proposition 2021	Proposition 2022	Locaux mis à disposition – Remarques
	TOTAL	12 511	12 481	
	Subvention de fonctionnement	12 511	12 481	
1	ADAPEI 29	100	100	
2	ALECC (atelier lecture écriture calcul de Carhaix)	250	250	2 salles Bd de la République
3	Amicale des donneurs de sang Carhaix et sa région	220	220	Les Halles à chaque collecte
4	APF France handicap	100	120	
5	ASP Armorique (aide soutien présence)	160	160	Local animation de quartier 2 fois par mois
6	YAOUANK ATAO (maison de retraite)	500	500	
7	Banque alimentaire du Finistère	931	931	
8	C.I.D.F.F. (centre d'information des droits de la femme et de la famille)	2 000	2 000	Bureau de permanence à la MSAP
9	Club amitié et loisirs	600	300	Local du Petit Clos

10	Croix rouge française (EDF conservation denrées alimentaires)	1 650	1 700	Sur présentation de factures
11	Croix rouge française / Carhaix	600	600	
12	DON BOSCO (La maison bleue)	500	500	
13	DON BOSCO-EMERGENCE (aide aux victimes d'infractions)	1 000	1 000	
14	FNATH (accidentés de la vie-Gourin/Carhaix)	200	200	
15	France Alzheimer et maladies apparentées	100	100	
16	La gourinoise contre le cancer	200	-	Subvention attribuée directement à l'association rêves de clowns à compter de 2022
17	Restaurants du cœur	600	600	Locaux mis à disposition
18	Rêves de clown	50	100	
19	Secours catholique	400	400	
20	Secours populaire français Carhaix	600	600	4 pièces Rue Renan, Entrepôt meubles local Bosson rue Laënnec
21	SESAM (Oxyjeunes)- Aides aux jeunes	350	350	
22	UNAFAM	300	300	
23	Union locale CFDT	550	550	2 bureaux et une salle intersyndicale
24	Union locale CGT	550	550	Maison des syndicats (2 rue Georges Clémenceau)
25	AIDES		200	
26	DIGOR AN TI (cubain)		150	Salle mise à disposition

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le montant à verser aux associations sociales.

5- Subventions à diverses associations 2022

Nombre de membres			<p>Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole, ZAIED Martine et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.</p> <p>Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, RICHARD Fabienne à TROADEC Christian, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline</p> <p>Absent : MANAC'H Yann</p>
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
29	21	28	
Vote			
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0			

N°	Association	Propositions 2021	Propositions 2022	Locaux mis à disposition et observations
	TOTAL SUBVENTIONS GENERALES	5 210	5 560	
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	5 210	5 560	
1	Société de chasse la Diane	600	600	
2	Comité de foire Kala Goan (Foire aux chevaux)	4 000	4 000	Foire aux chevaux
3	Amicale des Anciens Cols Bleus de Carhaix et des Environs	55	55	
4	FNACA (Anciens combattants)	155	155	Rue de la Tour d'Auvergne ex maison Le Breton
5	Société d'horticulture et de sylviculture	-	200	
6	Echange et Compagnie	Convention	Convention	
7	Association Carhaix-Tiers Monde	400	400	
8	Société Hippique du Poher	150	150	

Yann MANAC'H ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le montant à verser aux diverses associations citées dans le tableau ci-dessus.

2022-20 : Demande de subventions dont D.S.I.L. Remplacement de la centrale incendie du Glenmor

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Le centre culturel Glenmor, situé dans un environnement paysagé, le parc de Kerampuilh, est aussi un centre de congrès.

Avec un espace de 2000 m² modulable en plusieurs salles, cet équipement chaleureux et fonctionnel propose une configuration unique, adaptée à l'accueil de différentes manifestations. L'Espace Glenmor peut accueillir jusqu'à 3150 personnes selon les configurations, avec notamment un amphithéâtre de 620 places assises et une capacité de restauration de 1500 couverts. La salle est mise à disposition de l'association des Vieilles Charrues tous les ans. Le stationnement y est facilité par un parking en accès direct.

La centrale incendie de cet établissement de première catégorie nécessite d'être remplacée ainsi que certains détecteurs et systèmes aspirants. Une centrale de détection incendie a pour but de détecter un début de sinistre le plus rapidement possible afin d'assurer la sécurité des personnes et de faciliter l'intervention des pompiers.

Le coût prévisionnel est de 130 000,00 €/HT. Les travaux débuteront le 1er septembre 2022 pour se terminer au 31/12/2022. Le bureau d'étude SIACA est missionné pour la coordination et la maîtrise d'œuvre de cette mise aux normes.

Les objectifs attendus sur ce projet sont :

- la rénovation du patrimoine bâti communal
- la mise aux normes sécurité d'un équipement recevant du public
- le maintien d'un service public de qualité

Plan de financement prévisionnel au 16/03/2022

Dépenses HT		Recettes		
Description des postes de dépenses	Montant HT (€)	Financier	Montant (€)	%
Maîtrise d'œuvre	3 320,00 €	Région Bretagne	26 000,00 €	20%
Mission de coordination SSI	3 590,00 €	CD29	10 000,00 €	7,69%
TRAVAUX	123 090,00 €	DSIL 2022	65 000,00 €	50,00%
		<i>Total des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant HT)</i>	<i>101 000,00 €</i>	<i>77,69%</i>
		Autofinancement (minimum de 20%)	29 000,00 €	22,31%
TOTAL HT	130 000,00 €	TOTAL HT	130 000,00 €	100%

Le dossier a été présenté à la commission des finances réunie le 28 avril.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **approuvent ce projet,**
- **décident de solliciter des aides financières auprès de l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local D.S.I.L., Fonds National d'Aménagement du Territoire F.N.A.D.T., Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R., de la Région Bretagne au titre du contrat de partenariat, du Département du Finistère)**
- **décident de solliciter tout autre organisme public ou privé pour le projet,**
- **autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.**

2022-21 : Demande de subventions dont D.S.I.L. - Construction d'un restaurant scolaire communal

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Le restaurant scolaire actuel de l'école Izella située impasse du lavoir est composé d'un module préfabriqué à usage provisoire qui ne permet plus de répondre à la demande. Les locaux sont vétustes, mal accueillants et énergivores, il est donc aujourd'hui envisagé de construire un nouveau restaurant scolaire.

Un programme de travaux a été réalisé par un bureau d'étude et un marché public de maîtrise d'œuvre est en cours. Les travaux ont démarré par un diagnostic archéologique en 2021 et s'achèveront en 2023.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Montant des Travaux	700 000, 00 €	Subventions	560 000, 00 €
		Etat – DSIL – 25, 71%	180 000, 00 €
		Etat – DE.T.R.- 20%	140 000, 00 €
		Conseil Départemental 29 – 14.28%	100 000, 00 €
		Région contrat de partenariat – 20%	140 000, 00 €
		Ville de Carhaix reste à charge	140 000, 00 €
COUT TOTAL DE L'OPERATION	700 000, 00 €	COUT TOTAL DE L'OPERATION	700 000, 00 €

Le dossier a été présenté à la commission des finances réunie le 28 avril.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **approuvent ce projet,**
- **décident de solliciter des aides financières auprès de l'Etat (Dotation de Soutien à l'Investissement Local -D.S.I.L.- , Fonds National d'Aménagement du Territoire F.N.A.D.T., Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux -D.E.T.R.-), de la Région Bretagne au titre du contrat de partenariat, du Département du Finistère,**

- **décident de solliciter tout autre organisme public ou privé pour le projet,**
- **autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.**

2022-22 : Demande de subvention - plan de relance - équipements scolaires

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Le soutien aux cantines scolaires des petites communes a été prolongé et étendu. Il permet de financer :

- l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine, la transformation de produits frais (éplucheuse, essoreuse, robot coupe légumes, robot de préparation...) ou à la conservation (armoire frigorifique, table de tri, salade bar, bar à crudités et à salade de fruits...),
- des investissements immatériels (logiciels, supports de communication électronique...),
- des prestations intellectuelles (audits, études, formations du personnel de cuisine...).

Seules les communes bénéficiaires de la fraction de la dotation de solidarité rurale (DSR Cible) sont éligibles.

Les besoins en matériel dans les cantines de la ville sont estimés à 24 394, 17€, ils comprennent des contenants isothermes, une hotte de ventilation, des armoires réfrigérées, un meuble inox, des couverts, de la vaisselle, une autolaveuse et un buffet.

Le dossier a été présenté à la commission des finances réunie le 28 avril.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **décident de solliciter dans le cadre du plan de relance l'aide en faveur des cantines scolaires à hauteur de 80%.**
- **Décident de solliciter tout autre organisme public ou privé pour le projet,**
- **autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.**

2022-23 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Le Département du Finistère répartit le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au profit des communes et groupements de communes inférieurs à 10 000 habitants dotés de la compétence voirie. Ainsi les liaisons piétonnes, les aménagements de sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport sont éligibles.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Zon jusqu'à Petit Carhaix, il est prévu de réaliser une voie partagée entre les voitures et les vélos de type chaucidou afin d'améliorer la sécurité routière.

Les travaux et équipements nécessaires sont estimés à 125 000 € HT selon le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Libellé	Montant	Libellé	Montant sollicité de la subvention
<u>Aménagement de sécurité rue Zon jusqu'à Petit Carhaix</u> Une voie partagée entre les voitures et les vélos de type chaucidou afin d'améliorer la sécurité routière.	125 000, 00 €	Département	-
		Etat Produit des amendes de police plafond de dépenses de 30 000€	7 500, 00 €
		TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	7 500, 00 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	125 000, 00 €	Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 30%)	117 500, 00 €

Le dossier a été présenté à la commission des finances réunie le 28 avril.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de solliciter une subvention auprès du Département du Finistère au titre des amendes de police 2022 et d'autoriser M. Le Maire à déposer un dossier et à signer tout document relatif à ce dossier.

2022-24 : Lotissement de Kerléon – Demande de garantie d'emprunt

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIYV Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Par décision en date du 8 décembre 2005, la ville de Carhaix a décidé de confier à la SAFI l'opération d'aménagement du lotissement de Kerléon à Carhaix.

Par délibération du conseil d'administration de la SAFI réuni le 18 octobre 2021, celui-ci a autorisé le directeur général à solliciter, négocier et signer l'ensemble des documents nécessaires à la mobilisation d'emprunts nécessaires au financement de l'opération pour un montant de 350 000 €.

Par délibération le Conseil Municipal de Carhaix réuni le 22 novembre 2021 a donné son accord pour la garantie d'un emprunt de 350 000 € à hauteur de 80%.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2252-1 et suivants et D1511-30 et suivants.

Il est proposé à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

ARTICLE 1 :

D'accorder la garantie de la ville de Carhaix à la SAFI Société d'aménagement du Finistère située, 4 rue du 19 mars 1962, à Quimper, SAEM au capital de 1 350 000€, SIRET 376 980 249 00068, RC 376 980 249 B Quimper, représentée par M. BEAUDOUX Philippe en qualité de directeur général , à hauteur de 80% soit 280 000€, pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard , indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt d'un montant en principal de 350 000 €, qu'il a contracté ou se propose de contracter auprès du CREDIT COOPERATIF, Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est situé 12 Boulevard Pesaro – CS 10002- 92024 Nanterre Cedex, ayant pour n° d'identification unique 349 974 931 RCS NANTERRE, selon les modalités suivantes :

OBJET DU CONCOURS : LOTISSEMENT DE KERLEON A CARHAIX

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU CONCOURS :

La garantie de la ville de Carhaix est accordée pour la durée totale du concours, soit 5 ans.

ARTICLE 2 :

Que cette garantie est accordée, après avoir pris connaissance du tableau d'amortissement établi par le CREDIT COOPERATIF, en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 :

Qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la VILLE de Carhaix s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple demande du CREDIT COOPERATIF envoyée en lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 :

De libérer, pendant toute la durée du concours, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 :

D'autoriser le Maire de la VILLE de Carhaix ou toute autre personne dûment habilitée en application des articles L2122-17, L2122-18 et L2122-19 du Code Général des collectivités territoriales, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le CREDIT COOPERATIF et la SAFI et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

ARTICLE 6 :

De renoncer à opposer au CREDIT COOPERATIF la convention de garantie que la ville de Carhaix a éventuellement conclue avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de sa garantie.

Le dossier a été présenté à la commission des finances réunie le 28 avril.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent la proposition d'accorder la garantie de la ville dans les conditions précitées.

2022-25 : Audit demande d'exonération de cotisations patronales au titre de la Z.R.R

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

La société Warren Consulting propose de réaliser une étude afin de vérifier si la collectivité pourrait bénéficier des exonérations de cotisations patronales mises en place pour les zones de revitalisation rurale.

S'il s'avérait que la collectivité était éligible au dispositif, elle pourrait ainsi se faire rembourser par l'URSAAF, 300€ de cotisation par mois par salarié contractuel ou titulaire :

- sur les 36 derniers mois pour les salariés en poste dans la collectivité avant le 1^{er} novembre 2017, ou,
- sur les 16 derniers mois pour les salariés recrutés après cette date.

Cette prestation comprenant le chiffrage des remboursements, le montage des dossiers de remboursement et le suivi jusqu'à leur aboutissement auprès de l'URSSAF serait réalisée moyennant des honoraires constitués par un taux de partage de 20% H.T. des remboursements obtenus dans le cadre de la mission.

Le dossier a été présenté à la commission des finances réunie le 28 avril.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal autorisent Le Maire à signer la convention relative à cet audit, en cas d'éligibilité de la collectivité au dispositif. Un retour de l'audit sera fait en commission et en conseil dès qu'il aura été réalisé.

2022-26 : Demande de subventions, organisation Festival d'Ici d'Ailleurs - ac'hann, a lec'h all (ex soirée Carhaïbes et Bagadans)

Rapporteur : Daniel COTTEN

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Au cours de ces derniers mois, l'épidémie de COVID-19 a très fortement impacté la vie culturelle de nos territoires, tant au niveau du public que des acteurs de ce secteur (qu'ils soient professionnels ou amateurs) : fermeture des salles de spectacles, des établissements d'enseignement artistiques, limitation des rassemblements sur la voie publique.

Au sortir de cette crise sanitaire, et dans le prolongement de la stratégie nationale de déconfinement, la ville de Carhaix souhaite soutenir et **conforter la vitalité culturelle de son territoire à travers l'organisation d'un festival les 13 et 14 juillet prochains, inaugurant la saison estivale.**

Ce rendez-vous poursuit plusieurs objectifs :

- proposer une offre culturelle de qualité, accessible à toutes et à tous, vectrice de lien social.
- dynamiser l'activité commerciale par la mise en valeur des commerces de proximité, s'adosser sur la programmation culturelle, permettant de créer des flux de population supplémentaires,
- développer l'attractivité touristique sur la période estivale

Ce nouveau festival intitulé « d'ici d'ailleurs - ac'hann, a lec'h all » nait de la fusion de deux rendez-vous culturels :

- La soirée concert Carhaïbes, consacrée aux musiques latino-américaines, organisée par la Ville de Carhaix depuis 2019 qui rencontre un succès populaire croissant.
- Le festival Bagadans, temps fort de la culture traditionnelle en centre Bretagne, qui réunit grand public, amateurs et éclairés autour des danses et des musiques bretonnes (championnat national des bagadoù de 5^{ème} catégorie, défilé des sonneurs, spectacles de danse...).

L'association Bagadans ayant renoncé en 2022 à poursuivre l'organisation de ce rendez-vous, la Ville de Carhaix a donc décidé de réunir ces deux manifestations en un seul festival, avec pour ambition de valoriser la diversité des expressions artistiques, et de mettre en avant les deux facettes d'une culture centre-bretonne, à la fois empreinte de ses traditions et ouverte sur le monde.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

BUDGET PRÉVISIONNEL				
D'ICI D'AILLEURS > 13/ 07/22 & 14/07/22				
	Charges prévisionnelles (montant € TTC)		Produits prévisionnels (montant € TTC)	
Charges artistiques	29 540,00 €		Subventions	26 300,00 €
Achat de spectacles	12 000,00 €		Conseil départemental du Finistère	6 500,00 €
Transports (20 bagadoù)	15 000,00 €		Région Bretagne	12 000,00 €
Hébergements	1 200,00 €		Saoteron	7 800,00 €
Restauration (790 pers x 11€)	8 600,00 €		Ville de Carhaix	28 340,00 €
SACTM	1 440,00 €			
Charges techniques	10 300,00 €			
Spécialisation	1 700,00 €			
Lumières	3 200,00 €			
Infrastructures scénique	4 000,00 €			
Communication	4 800,00 €			
Enregistrements et photos	600,00 €			
Concerts et supports	800,00 €			
Impression de supports	1 200,00 €			
Diffusion de supports	2 000,00 €			
TOTAL (1)	54 640,00 €		TOTAL (1)	54 640,00 €
	Valorisations (montant € TTC)			Valorisations (montant € TTC)
Mise à disposition d'agents de la ville de Carhaix	1 240,00 €		Mise à disposition d'agents de la ville de Carhaix	1 240,00 €
6 techniciens sur 24h	2 800,00 €		6 techniciens sur 24h	1 900,00 €
1 responsable de service sur 48h	1 440,00 €		1 responsable de service sur 48h	1 440,00 €
TOTAL (2)	5 480,00 €		TOTAL (2)	4 580,00 €
TOTAL (1+2)	60 120,00 €		TOTAL (1+2)	59 220,00 €

Le dossier a été présenté à la commission des finances réunie le 28 avril.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **approuvent ce projet,**
- **décident de solliciter des aides financières auprès du Conseil départemental du Finistère et de la Région Bretagne,**
- **décident de solliciter tout autre organisme public ou privé pour le projet,**
- **autorisent Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions**

2022-27 : Demande de subventions pour l'acquisition d'un robot tonte et engagement de non utilisation de produits phytosanitaires

Rapporteur : Olivier FAUCHEUX

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIYV Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

L'acquisition d'un robot de tonte avait été prévue au budget afin d'améliorer les pelouses sportives du stade Charles PINSON.

Lors d'une journée technique à Pencran, un autre robot a été testé et s'est avéré être plus intéressant par rapport aux besoins et aux capacités techniques proposées. Le coût de ce robot est de 24 750€ HT soit 29 700€ TTC.

Cette acquisition peut être subventionnée à hauteur de 30% par la Région dans le cadre du programme "Matériel de désherbage alternatif au désherbage chimique, en zone non agricole".

Cependant cette aide est conditionnée par l'engagement moral de la collectivité de s'inscrire dans une démarche de progrès afin d'obtenir auprès de l'EPAGA une attestation de non utilisation de produits phytosanitaires. Il conviendra alors de :

- Ne pas utiliser de phytosanitaires sur l'ensemble des espaces de la collectivité depuis au minimum 1 an sans discontinuer.
- **Communiquer** auprès de la population sur les démarches communales sur le sujet.
- Dans le cas où la collectivité est située sur un territoire sur lequel la Région Bretagne a signé un contrat de Bassin Versant, celle-ci **prend contact avec la structure de coordination opérationnel de Bassin Versant afin de faire un bilan des pratiques d'entretien des espaces publics.**

Il ne s'agit donc pas d'une simple demande de subvention mais d'un engagement que doit prendre la collectivité d'être en zéro phyto et de le rester.

Après en avoir délibéré par 27 voix pour, une contre (Laure BOUSSARD de la liste « une dynamique de gauche pour Carhaix ») et une abstention (Pierre-Yves THOMAS de la liste « une dynamique de gauche pour Carhaix ») les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition

2022-28 : Convention de mise à disposition d'un logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur entre Poher communauté et la ville de Carhaix

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Afin d'améliorer la gestion de la maintenance sur les 2 collectivités (Ville de Carhaix et Poher communauté), il est proposé la mise en place d'un logiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO).

Ce logiciel sera installé en commun entre les 2 collectivités. Il permettra de centraliser les demandes dans un même espace. Cet outil informatique simplifiera le suivi des demandes par les services et apportera une amélioration sur la priorisation des interventions.

Il est proposé dans la convention une répartition des charges à 70% ville de Carhaix et 30% Poher communauté.

En synthèse :

Ville de Carhaix : le montant pour la mise en service sera de 4820.62 € TTC et pour l'abonnement mensuel le montant est de 238.98 € TTC

Poher communauté : le montant pour la mise en service sera de 2065.98€ TTC et pour l'abonnement mensuel le montant est de 102.42 € TTC.

Le bureau communautaire du 31 mars 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, réuni le 14 avril, a approuvé, à l'unanimité, cette proposition.

Le dossier a été présenté à la commission des finances réunie le 28 avril.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent cette proposition et autorisent M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

2022-29 : Lancement d'une étude sur la vacance résidentielle

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Le bureau communautaire du 23 février 2022 et le Conseil Communautaire du 3 mars 2022 ont validé le lancement d'une consultation pour une OPAH-RU sur le centre-ville de Carhaix. Plusieurs communes

membres avaient cependant sollicité une étude sur la vacance résidentielle dans les bourgs, afin de faire un état des lieux précis de la situation sur leur territoire.

Les services ont donc rencontré les communes qui le souhaitaient afin d'échanger plus précisément sur leurs attentes concernant cette éventuelle étude.

Il est à noter que la ville de Carhaix a été lauréate d'un appel à candidature « Logements vacants », qui lui permet de bénéficier d'un diagnostic de la vacance résidentielle sur son territoire, partiellement financé par l'ANAH. Ce diagnostic consiste en un état des lieux de la vacance des logements, la catégorisation des différents biens vacants, le contact et l'accompagnement des propriétaires en vue d'une remise sur le marché de leur bien.

À l'issue des entretiens menés, il s'est avéré que les communes de Poullaouen, Saint-Hernin et Cléden-Poher étaient intéressées par une étude sur la vacance résidentielle, du même contenu que celle dont Carhaix va bénéficier dans le cadre de son appel à candidature. Les autres communes, n'ayant pas de problématique de vacance significative, ont indiqué qu'une étude n'était pas nécessaire sur leur territoire.

Les services de l'Anah nous ont informés par la suite que la subvention accordée à Carhaix serait en fait reversée à Poher communauté pour les 4 communes, au titre des « études préalables, diagnostic et de repérage concernant l'habitat privé » que l'Anah subventionne.

Après réflexion, les services proposent que l'étude soit réalisée, non pas dans le cadre de l'OPAH-RU, celui-ci n'étant pas adaptée, mais dans le cadre d'un marché de deux lots regroupant en lot 1 l'OPAH-RU et en lot 2 l'étude de la vacance résidentielle, afin d'optimiser les données recueillies et analysées.

Cela nécessite la signature d'une convention entre Poher communauté et chacune des quatre communes : Carhaix, Cléden-Poher, Poullaouen et Saint-Hernin, afin de cadrer le financement de cette étude, pilotée par Poher communauté.

En conséquence, il est proposé que :

- Poher communauté soit maître d'ouvrage de l'étude sur la vacance résidentielle et assure le suivi et le pilotage du projet, en collaboration avec les 4 communes concernées,
- Poher communauté avance le financement de l'étude et perçoit les subventions,
- Carhaix finance « sa part » de l'étude, de manière proportionnelle au nombre de logements vacants comptabilisés par l'Insee en 2018

Commune	Nb logements (INSEE 2018)	Nb logements vacants (INSEE 2018)	Taux de vacance (INSEE 2018)	Proposition répartition du coût de l'étude
Carhaix	4 463	612	13,7%	68,53%
Saint-Hernin	527	51	9,7%	5,71%
Cléden-Poher	692	86	12,4%	9,63%
Poullaouen	1 209	144	11,9%	16,13%
Total	6 891	893	-	100%

- Poher communauté finance l'ingénierie qui va suivre et piloter le projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **Valident les modalités de financements entre Poher Communauté et la commune membre concernée,**
- **Autorisent le Maire à signer la convention entre la Ville et la communauté de communes.**

2022-30 : Convention Maison du Parc Commune de CARHAIX / Poher Communauté

Rapporteur : Olivier FAUCHEUX

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

La Maison du Parc située à l'arrière du Château Rouge accueille des activités du CLAJ et de l'école de musique depuis plusieurs années.

Ce bâtiment nécessite des travaux importants :

- | | |
|--|-----------|
| - ravalement de la façade nord et peinture d'une cloison : | 6 000€ HT |
| - doublage dans réfectoire et reprise plancher salle d'enregistrement studio | |
| - et remplacement porte studio : | 9 000€ HT |
| - signalétique du bâtiment : | 3 000€ HT |

Ce bâtiment étant à l'usage unique de Poher Communauté et nécessaire à l'exercice de ses compétences, il est proposé que ces travaux soient pris en charge par la Communauté de communes sur la base de la convention annexée.

Ladite convention prévoit une utilisation des locaux toute l'année 7 jours par semaine, à titre gratuit.

Le conseil communautaire a approuvé cette convention par délibération du 14 avril 2022.

Le dossier a été présenté à la commission des finances réunie le 28 avril.

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 abstentions (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de gauche pour Carhaix » - LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine, BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition et autorisent M le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

2022-31 : Dénomination placette rue Brizeux « plasennig Santez-Anna - placette sainte Anne »

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Il est proposé de dénommer la placette située près de la chapelle Rue Brizeux : « Plasennig Santez-Anna - Placette Sainte Anne ».

Le dossier a été présenté à la commission d'urbanisme du 21 Avril 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition.

2022-32 : Convention de locations de terrains dans le cadre du projet Stonebreizh – demande de subvention

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Projet Stonebreizh

En début d'année, Philippe Abjean, fondateur de la Vallée des Saints, est venu présenter son projet Stonebreizh. Il souhaite créer un site culturel majeur à Carhaix, composé de mégalithes, inspiré de Stonehenge en Angleterre.

Après une étude sur le terrain, M. Abjean a retenu un site au lieu-dit Penn ar Roz, entre la RN 164 et le canal de Nantes à Brest.

Le projet consiste en l'édification de cromlechs (36 blocs de granit de 6 à 7 m de haut, disposés en cercle autour d'un menhir central), A l'intérieur de ce cercle, un amphithéâtre de quelques gradins sera aménagé pour permettre des fêtes, des cérémonies. Le menhir central (offert par des granitiers) sera posé le 21 juin 2022 (solstice d'été). Le souhait est que le cromlech soit réalisé d'ici 2026. Celui-ci sera entouré d'un second cercle de stèles de schiste évoquant les dates clés de l'histoire bretonne et les acteurs majeurs de ces événements. Un 3ème cercle sera destiné à recevoir des arbres (1415), avec des stèles gravées représentant des personnes ayant marqué l'histoire de la Bretagne.

Pour démarrer ce projet, 3 parcelles sont retenues : section C - N° 107, 108 et 109, d'une superficie totale de 42 375 m².

Montage juridique proposé :

Sollicitée par le porteur de projet, la ville de Carhaix souhaite l'accompagner dans sa démarche. Aussi, il est proposé que la commune de Carhaix loue les terrains nécessaires au démarrage du projet.

Le propriétaire a donné son accord pour louer ses parcelles à la commune au tarif de 900 € / ha / an, pour une durée de 3 ans.

Les modalités sont définies dans la convention ci-annexée.

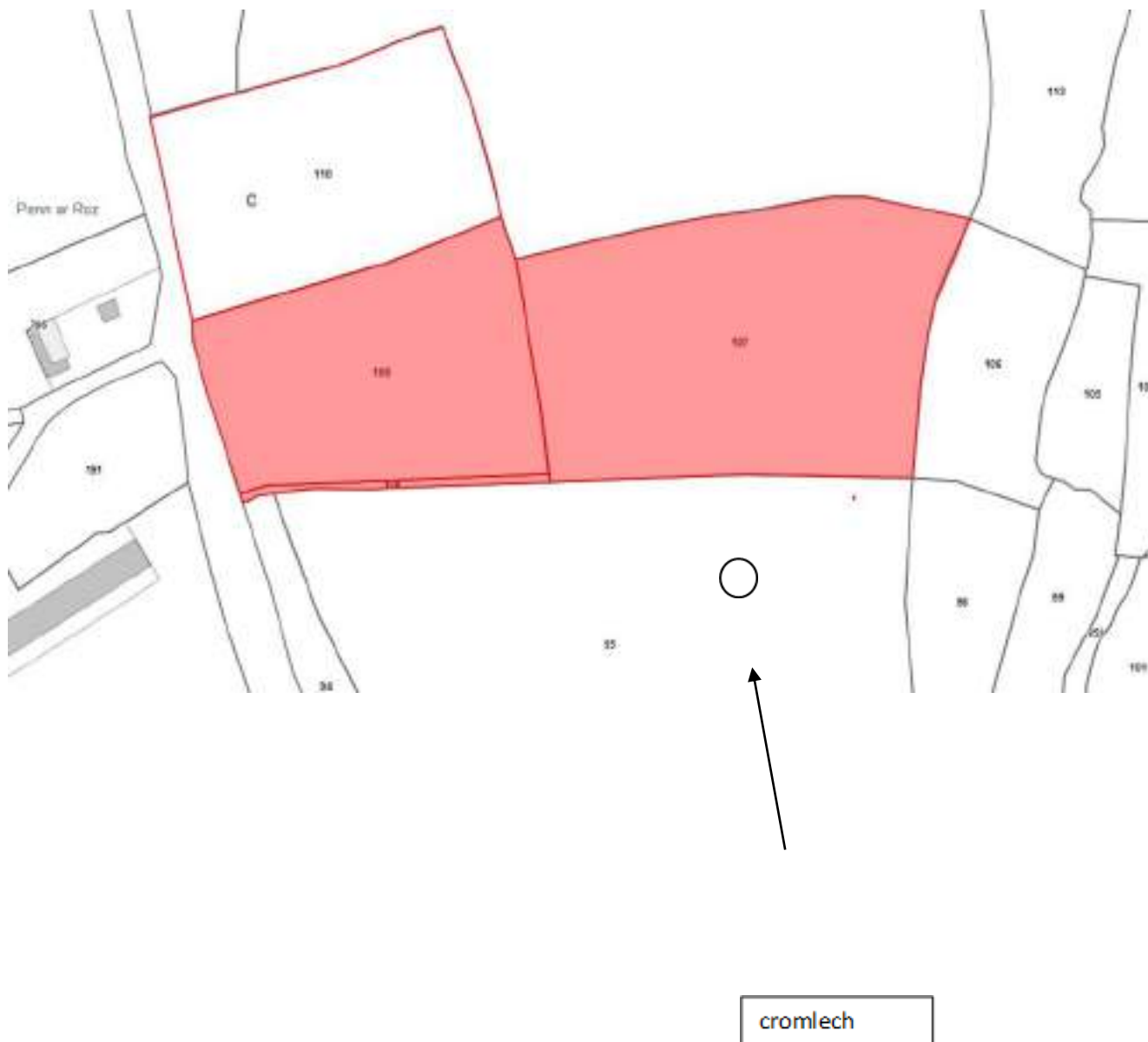
A terme, la commune pourrait devenir propriétaire des terrains, en fonction de l'évolution du projet.

La commune serait maître d'ouvrage du Cromlech, en faisant l'acquisition au fur et à mesure des blocs de granit, dont le coût unitaire est d'environ 3000 €.

L'association Stonebreizh se chargera, via le mécénat, de financer les éléments qui commémoreront les bretons et bretonnes célèbres, la partie paysagère et l'animation du site. Une convention spécifique viendra définir la répartition des missions entre les 2 entités.

Pour ce faire, elle sollicite une aide de 10.000 € en 2022 pour les premiers frais de fonctionnement (site internet, documents de présentation, organisation de la fête du solstice d'été...).





Le dossier a été présenté à la commission d'urbanisme du 21 avril 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- ***Décident de conclure une convention d'occupation précaire avec le propriétaire pour la mise en œuvre de ce projet touristique et culturel, avec un coût annuel de 900 € / ha, pour une durée de 3 ans, et autorise M. le Maire à la signer,***
- ***se prononcent en faveur de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association Stonebreizh,***
- ***demandent à M. le Maire d'obtenir des garanties concernant l'association Stonebreizh, quant à son rôle, ses missions et ses engagements financiers, les possibilités de défiscalisation du projet (mécénat).***

2022-33 : Projet immobilier Nexity – allée des peupliers – point sur le projet et vente d'une parcelle communale

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Le groupe NEXITY a le projet de construire 30 maisons jumelées sur un terrain situé allée des peupliers. Plusieurs réunions ont été organisées avec le porteur de projet, le projet a été amendé en fonction des remarques émises par la collectivité.

Nexity a signé un compromis pour l'achat des terrains.

Le projet consiste en la construction de 30 maisons jumelées - rez-de-chaussée + combles (26 T4 de 85 m², 4 T5 de 97 m²). Chaque pavillon comprend un garage + 1 place de parking extérieure.

1 cheminement doux sera créé au nord pour relier l'ancienne voie romaine.

NEXITY finance le terrain et les travaux de construction, puis revente de l'ensemble à Finistère Habitat pour mise en location des maisons.

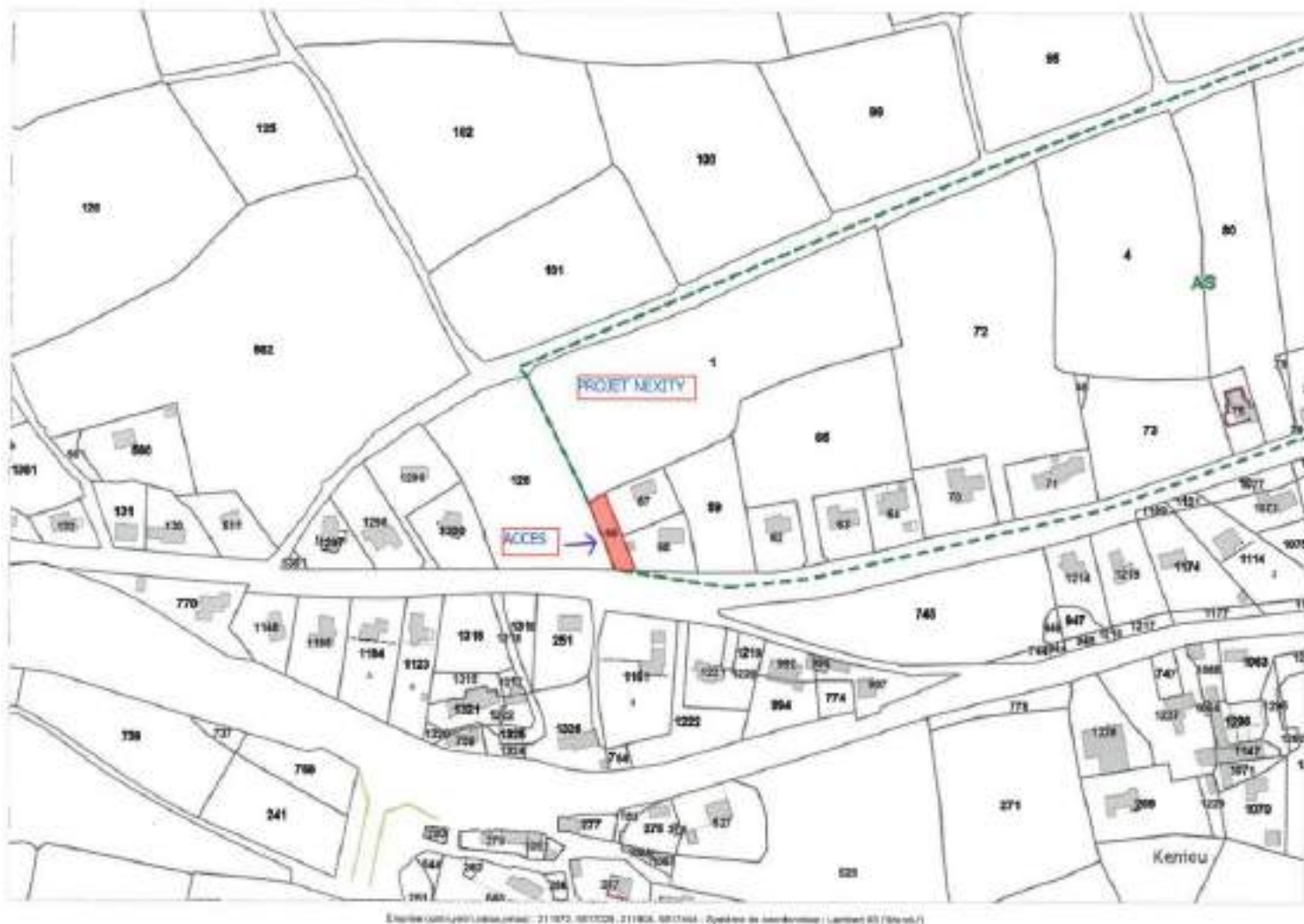
La commune est propriétaire d'une portion de chemin pour accéder aux futurs logements. Il est proposé que la commune vende cet accès à NEXITY en prévoyant une servitude pour l'accès d'un riverain de cette voie.

La petite parcelle d'accès au lotissement appartient au domaine privé de la commune (parcelle cadastrée section AS n° 66, surface de 423 m². Il est proposé de la vendre à Nexity de façon à réaliser la voirie, (conservation des servitudes pour les maisons en proximité). Elle sera ensuite revendue au bailleur Finistère Habitat.

Le service de France domaine a été sollicité pour évaluer ce bien qui l'a estimé à 1 000 euros HT.

Nexity gère l'ensemble des travaux. La commune perçoit ensuite la totalité de la taxe d'aménagement.

Le dossier a été présenté à la commission d'urbanisme du 21 Avril 2022.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **autorisent la vente de la parcelle AS 66 au prix de 1 000 euros HT.**
- **autorisent le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.**

2022-34 : Cession de domaine public - 9 impasse de Cornouaille

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Les propriétaires de la parcelle cadastrée AO 244, située au 9 Impasse de Cornouaille souhaitent acquérir une portion de domaine public jouxtant leur propriété. (cf plan).

Cette portion de terrain (d'environ 150 m²), ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, une enquête publique ne sera pas nécessaire. IL conviendra cependant de procéder au bornage afin de définir la partie à intégrer dans le domaine privé.

Le service de France Domaine a été sollicité pour évaluer ce terrain.

Le prix proposé est de 3 euros HT le m² ; étant entendu que les frais de bornage et de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

Le dossier a été présenté à la commission d'urbanisme du 9 février 2022.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **autorisent la vente au prix de 3 euros HT le m².**
- **autorisent le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.**

2022-35 : Cession de domaine public - 8 impasse de Cornouaille

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Les propriétaires de la parcelle cadastrée AO 243, située au 8 Impasse de Cornouaille souhaiteraient acquérir une portion de domaine public jouxtant leur propriété. (cf plan).

Cette portion de terrain, ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, une enquête publique ne sera pas nécessaire. IL conviendra cependant de procéder au bornage afin de définir la partie à intégrer dans le domaine privé.

Le service de France Domaine a été sollicité pour évaluer ce terrain.

Le prix proposé est de 3 euros H.T le m² ; étant entendu que les frais de bornage et de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

Le dossier a été présenté à la commission d'urbanisme du 21 Avril 2022.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **autorisent la vente au prix de 3 euros H.T le m².**
- **autorisent le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.**

2022-36 : Mise en place d'une aide de la commune pour les ravalements de maisons immeubles - commerce

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, la ville de Carhaix souhaite accompagner les propriétaires réalisant des travaux d'entretien et de mise en valeur portant sur les extérieurs des immeubles, maisons et commerces.

Une somme de 30.000 € a été budgétée cette année pour ce dispositif.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 20% des travaux de ravalement (enduit, peinture), de réfection et de pose de menuiserie, de ferronnerie (balcon, garde-corps...), plafonnée à 2000 € par dossier.

Pour être subventionnés, les travaux devront :

avoir fait l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la ville de Carhaix, le cas échéant après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

- être conformes à cette autorisation,

Les dossiers devront être accompagnés d'un formulaire de demande, de la facture acquittée et d'un RIB. Ils seront examinés par ordre d'arrivée et l'enveloppe sera consommée suivant cette même règle.

Le dossier a été présenté à la commission d'urbanisme du 21 Avril 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition.

2022-37 : Vente de l'ancienne boulangerie – Parcelle AN 80

Rapporteur : Jacqueline Mazéas

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Dans le cadre du projet de redynamisation du centre-ville de Carhaix, la commune a identifié plusieurs secteurs d'intervention foncière et immobilière en renouvellement urbain, dont le « secteur de la mairie » aussi appelé « îlot du Costyr ». Les biens de cet îlot visent à être réhabilités pour y instaurer du commerce en rez-de-chaussée, et des logements.

La collectivité et l'EPF Bretagne ont conventionné, en janvier 2019, pour engager une politique foncière et permettre de faciliter la réalisation du projet, l'EPF achetant les biens pour le compte de la commune, et ce pour une durée de 7 ans.

- l'EPF est désormais propriétaire des parcelles 60, 66, 69, 70, 847, 80, 83, 84 et 707.



La propriété de la parcelle AN 80 a été acquise par l'EPF pour 150.000 €

Une opportunité vient de se présenter pour la vendre. Un commerce de bouche est fortement intéressé pour y installer son activité au RDC.

Un investisseur local, souhaite se porter acquéreur de l'ensemble de la parcelle AN 80 (surface de 360 m²) pour 60.000 € net vendeur. Ce prix inférieur au coût d'acquisition prend en compte les coûts de curage, démolition... et de reconstruction. L'objectif est de créer un commerce au RDC et 3 appartements de standing dans les étages. Le différentiel sera porté par la commune à l'issue du portage de 7 ans.

Le dossier a été présenté à la commission d'urbanisme du 21 Avril 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal, émettent un avis favorable sur cette vente.

**2022-38 : Avenant de transfert de la convention tripartite Commune – FREE – VEOLIA à ON TOWER
– Réservoir des Oiseaux**

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIYV Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Le 02/04/1998, une convention tripartite d'occupation du domaine public a été signée par la Ville de Carhaix et la Compagnie Générale des Eaux, exploitant du réseau de distribution d'eau potable, pour mettre à disposition de BOUYGTEL le terrain et les ouvrages du château d'eau sis au 28bis, rue des Oiseaux à Carhaix (parcelle AE32) et autoriser l'implantation d'équipements de communication électroniques sur son domaine.

Depuis cette date, et par le biais d'avenants, le bail a été modifié puis transféré successivement à INFRACOS, puis à FREE MOBILE (avenant n°2 du 19/03/2019).

En Novembre 2020, Free Mobile a fait part à la ville de Carhaix de son souhait de

- Céder les équipements d'infrastructure passive présents (i.e. hors antenne et modules techniques) à la société On Tower France, et donc de transférer les droits et obligations attachés à la convention en vigueur de la société Free Mobile à la société On Tower France,
- Free Mobile continuant à occuper les sites transférés à On Tower France (antennes et modules techniques), de moderniser son réseau de Très Haut Débit Mobile en introduisant la norme 5G, dans le respect continu des normes de protection sanitaires. Un dossier d'information Mairie a été reçu à ce sujet le 10 mars 2022 et une déclaration préalable a été déposée le 11 avril 2022.

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 28 avril 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal, au moyen d'un avenant n°3 :

- **autorisent le transfert de la convention à On Tower France, à compter du 1^{er} Février 2022,**
- **autorisent FREE MOBILE à procéder à l'installation des équipements permettant la mise en service de la 5G**
- **décident de revoir les clauses relatives au loyer versé à la commune et à la durée de la convention comme suit :**
 - **Durée de la convention : 12 ans**
 - **Renouvellement par période de 6 ans avec 12 mois de préavis,**
 - **Loyer collectivité : 5500€/an avec révision de +2%/an**

2022-39 : Convention de déversement des eaux usées au système d'assainissement collectif de la ville de Carhaix – Entreprise SMV

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIYV Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

La convention de déversement des eaux usées des Etablissements SMV –Zone Industrielle de Kervoasdoué à Carhaix - au réseau d'assainissement et à la station d'épuration de Moulin Hézec, signée en 2016 pour une durée de cinq ans, est arrivée à échéance.

Une nouvelle convention doit donc être établie en concertation avec l'industriel, la collectivité et le délégataire. Elle tient compte principalement des évolutions suivantes :

- les paramètres de rejet autorisés lors de la précédente convention sont revus en conformité avec les rejets actuellement mesurés en sortie du site industriel, tant sur les volumes (50 m³/j en moyenne et 70 m³/j en pointe) que sur les concentrations maximales admissibles en mg/l pour les critères de DBO₅, DCO, MES, NTK et Phosphore
- les évolutions réglementaires relatives aux systèmes d'assainissement collectif et en particulier les micropolluants.

Elle précise les critères analytiques ainsi que les fréquences des prélèvements pour analyse.

La convention sera conclue pour une durée de cinq ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- ***approuvent la nouvelle convention à intervenir entre la commune, des Etablissements SMV et le délégataire,***
- ***autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.***

2022-40 : Approbation d'une convention de mise à disposition d'un attaché territorial chargé de la direction du CIAS, au profit de la ville de Carhaix à raison de 15% du temps complet

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIYV Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Les modalités de mise à disposition entre les deux parties sont contenues dans une convention qui précise notamment les points suivants :

- La durée hebdomadaire du travail et la répartition des jours travaillés
- La durée de la mise à disposition
- La gestion de la situation administrative de l'agent
- Le contrôle et l'évaluation de l'activité de l'agent
- Le remboursement des rémunérations et des charges sociales correspondantes

Le CIAS du Poher envisage de mutualiser le poste de direction du CIAS au profit de la Ville de Carhaix et du CCAS de Carhaix, et il est, de ce fait, nécessaire de signer 2 conventions de mise à disposition correspondantes, dans les conditions décrites ci-après.

Un attaché principal territorial du CCAS de Carhaix occupe les fonctions de direction du CIAS du Poher, dans le cadre d'une convention de mise à disposition, à raison de 60% de son temps de travail. Par ailleurs, ce même poste est mutualisé avec la ville de Carhaix (15%).

Il en découle de ce qui précède que compte tenu de l'activité du service social de la Ville de Carhaix et du fait que celle-ci ne dispose pas d'agent susceptible d'assurer des missions de direction, il convient de signer une convention de mise à disposition au profit de la Ville de Carhaix à raison de 15% d'un temps complet.

Le Comité Technique Commun a rendu un avis favorable le 5 Avril 2022

Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique Commun (CTC) pour information en fin d'année civile.

Les membres du Conseil Municipal sont informés de ce projet, et en prennent acte. Après en avoir délibéré, à l'unanimité ils autorisent le Maire ou l'adjointe au Maire, chargée des Ressources Humaines, à signer l'arrêté individuel et la convention de mise à disposition correspondante.

2022-41 : Approbation d'une convention de prestations de service au profit de la Ville de Carhaix

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Préambule : considérant que la Ville de Carhaix ne dispose pas au sein de ses services d'un agent disponible pour assurer des missions complexes et spécifiques dans le domaine de l'urbanisme, il est

nécessaire de renforcer l'équipe pour la période du 1^{er} Juin 2022 au 31 août 2022 (avec possibilité de reconduction). Le temps de travail imparti représente 50% d'un temps complet.

Poher communauté envisage de mutualiser le poste de l'agent de catégorie A, chargé du projet de territoire, recruté récemment ; il est, de ce fait, nécessaire de signer une convention de prestation de service avec la Ville de Carhaix.

Il est proposé d'assurer les missions suivantes :

- Dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), mettre en place la procédure en lien avec le cabinet privé mandaté
- Mise en œuvre et suivi de l'opération de ravalement de façades – établir un règlement et assurer le suivi des demandes
- Mise à jour des outils liés à la dématérialisation des actes
- Autres missions diverses liées aux dossiers en cours

Les membres du Comité Technique Commun ont rendu un avis favorable le 5 mai 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- ***approuvent les termes de la convention de prestation de service, ci-annexée, pour la période du 1^{er} Juin 2022 au 31 août 2022 (avec possibilité de reconduction)***
- ***autorisent le Maire ou l'adjointe au Maire, chargée des Ressources Humaines à signer la convention correspondante.***

2022-42 : Personnel communal : Instauration du télétravail – approbation de la charte

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

La Ville de Carhaix souhaite proposer à ses agents la possibilité d'accéder au télétravail, avec la volonté à la fois d'améliorer leur qualité de vie grâce à une meilleure articulation des temps (réduire le stress, la fatigue, la perte de temps dans les transports), de réduire l'impact environnemental généré par leurs déplacements (réduire l'émission de gaz à effet de serre), d'améliorer l'efficacité du service public (moderniser l'administration, promouvoir le management par objectifs,...) et développer son attractivité en tant qu'employeur public.

Ce projet, mené avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et le comité technique commun, répond également aux objectifs de prévention des risques psycho sociaux, mais aussi de prise en compte des conditions de travail des agents en situation de handicap en vue de faciliter leur maintien dans l'emploi.

Pour rappel, le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté, sont réalisées hors de ces locaux, en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation ;

Les principes généraux de ce dispositif sont présentés dans la charte du télétravail annexée à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique et notamment son article 133,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 5 et 40,

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en place du télétravail dans la fonction publique et la magistrature modifié par le décret n°2020-524 du 5 mai 2020,

Vu le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,

Vu le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,

Vu l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,

Vu l'avis favorable du comité technique commun en date du 5 Avril 2022

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour et une abstention (THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de gauche pour Carhaix ») les membres du Conseil Municipal :

- ***approuvent la charte du télétravail jointe, applicable à compter du 10 Mai 2022***
- ***autorisent le Maire ou l'adjointe au maire, chargée des ressources humaines, dûment habilitée à signer les actes et les documents permettant son exercice effectif au sein des services municipaux.***

2022-43 : Personnel Communal : modification du tableau des emplois

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine **et MM** : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le fonctionnement actuel des services, il convient de modifier par délibération le tableau des emplois, établi en date du 15 février 2021, pour les raisons suivantes :

- L'activité du service accueil/Etat-Civil de la mairie ne cesse de croître, en raison notamment de la forte demande de passeports biométriques. De plus en plus de missions initialement réalisées en Préfecture ou sous-préfecture sont désormais transférées aux collectivités territoriales.

Afin de retrouver une souplesse de fonctionnement, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif affecté à 100% à l'Etat-Civil. Celui-ci, remplace le poste d'adjoint administratif mutualisé à 50/50 entre le service des affaires générales et l'état civil qui est actuellement vacant.

- Un adjoint administratif du service des affaires générales en mairie a sollicité sa mutation à Poher communauté ; il est proposé de créer à la place de ce poste vacant un poste d'agent de maîtrise chargé principalement de la gestion des locations de salles, du respect du protocole, et chargé de superviser l'entretien (ménage) des locaux municipaux.

- Depuis quelques mois des postes à temps complet ont été créés au sein des Services Techniques Municipaux : un technicien voirie et un technicien bâtiment/voirie. Il s'agissait d'assurer le suivi des dossiers de travaux en cours, et de lancer les procédures pour ceux à engager. Par ailleurs, un poste d'adjoint technique, mutualisé entre la ville de Carhaix et Poher Communauté, chargé des contrôles périodiques, notamment, a également été créé.

Cette nouvelle organisation a permis de recenser des missions non affectées qu'il convient de regrouper et d'affecter à un agent. Il s'agit principalement des missions suivantes :

- Assister le service urbanisme dans la numérotation des habitations
- Assister les services techniques dans la réalisation de plans et inventaires/suivis
- Assurer le suivi des stocks en tant que magasinier
- Assurer la gestion des produits d'entretien

- Assurer la gestion des vêtements de travail
- Assurer la gestion des EPI
- Assurer le remplacement de la secrétaire à l'accueil en période de vacances
- Assister en cas de besoin les responsables et la secrétaire pour certaines tâches administratives
- Participer aux missions des services techniques en fonction des besoins
- Participer aux interventions de salage des routes à titre préventif et curatif

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour assurer les fonctions précitées.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C, dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de ou d'une expérience professionnelle significative.

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut terminal du grade concerné.

Vu le tableau des emplois mis en place dans la collectivité (cf. document joint),

Vu les avis favorables du Comité Technique Commun rendus le 19 novembre 2021 et le 5 avril 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- ***approuvent la modification du tableau des emplois (ci-joint)***
- ***autorisent Le Maire ou l'Adjointe au Maire, chargée des Ressources Humaines à signer les documents correspondants et à inscrire les crédits nécessaires au budget.***

2022-44 : Création d'un Comité Social Territorial commun entre Poher Communauté, la Ville de Carhaix, le CIAS du Poher et le CCAS de Carhaix

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes :** AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents, ainsi qu'auprès de chaque Centre de Gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents,

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un Comité Social Territorial unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents,

Considérant que pour des raisons de bonne gestion, il semble cohérent de disposer d'un Comité Social Territorial Commun compétent pour l'ensemble des agents de Poher Communauté, de la Ville de Carhaix, du CIAS du Poher et du C.C.A.S. de Carhaix,

Considérant que les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et de droit privé au 1^{er} janvier 2022, qui sont les suivants, permettent la création d'un Comité Social Territorial Commun :

Poher Communauté	= 95 agents,
Ville de Carhaix	= 94 agents,
C.I.A.S du Poher	= 14 agents,
C.C.A.S de Carhaix	= 2 agents,
Soit	205 agents

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 205 agents,

Le Comité Technique Commun a émis un avis favorable le jeudi 5 Mai 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de créer un Comité Social Territorial Commun à Poher Communauté, à la Ville de Carhaix, au C.I.A.S du Poher, au C.C.A.S de Carhaix, et de l'installer au sein de Poher Communauté.

2022-45 : Motion de défense du centre hospitalier de Carhaix et de l'égalité d'accès aux soins

Rapporteur : C. Troadec

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine
et MM : AUFFRET Ludovic, BERGOT Bertrand, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme.

Absents ayant donné procuration : BOUSSARD Laure à Pierre-Yves THOMAS, GUILLEMOT Hélène à Isabelle AUFFRET, LE GUERN Isabelle à YVINEC Jérôme, PENSIVY Patricia à COTTEN Daniel, BERNARD Joseph à MAZEAS Jacqueline, CLAUDE Mikael à MAZEAS Jacqueline

Absent(s) : Le quorum est atteint.

De graves inquiétudes pèsent à nouveau sur le maintien d'une partie des services du centre hospitalier de Carhaix.

Lundi dernier, la direction de l'hôpital a annoncé, sans concertation, aux agents hospitaliers qu'une fermeture du service des soins continus est envisagée à compter du 9 mai et pendant la période estivale. La raison invoquée est le manque de personnel et les difficultés à recruter.

Cette fermeture est redoutée par les équipes car elle aura des répercussions sur l'ensemble des services.

Cela rappelle de bien mauvais souvenirs et fait craindre la fermeture du plateau technique. La mobilisation des syndicats et élus du territoire a été immédiate.

Le Ministre de la santé Olivier Véran a annoncé jeudi dernier que l'unité de soins continus restera ouverte cet été. Il promet une meilleure concertation avec les élus du territoire et la Direction du CHRU de Brest-Carhaix, et que des solutions pour recruter des soignants remplaçants seront trouvées.

Il ne s'agit là que d'un maintien temporaire des services, sans garantie pour l'avenir.

Aussi, le Conseil Municipal de Carhaix, à l'unanimité, demande :

- La garantie définitive du maintien de l'ensemble des services au centre hospitalier de Carhaix, maternité et chirurgie comprises (MCO).

- Le maintien d'une égalité d'accès en matière de soins pour toute la population du Centre Ouest Bretagne

La présente motion sera transmise à la direction du CHRU, à l'ARS Bretagne et au Ministre de la Santé.

2022-46 : Informations

Réalisation d'un emprunt de 2 000 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122.22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer a donné procuration au Maire pour réaliser des emprunts dans la limite des montants inscrits au budget,

Un emprunt d'équilibre de 2 682 213, 27 € a été prévu sur le budget 2022 afin de financer les investissements.

La tendance des taux d'intérêt étant à la hausse et cette dynamique haussière devant se poursuivre, la Banque Centrale européenne ayant annoncé vouloir augmenter ses taux, une consultation a été réalisée auprès de plusieurs banques : le Crédit Mutuel, la Caisse d'épargne et la Banque postale,

Les propositions étaient les suivantes :

	Banque A	Banque B	CREDIT MUTUEL
Type de taux	Ne peut pas répondre le taux d'usure est trop élevé	Taux fixe de 1.84 % durant 7 ans et 2 mois Puis taux variable Euribor 3 mois durant 8 ans (0.64% au 15-04-22)	Taux fixe de 1.27% durant toute la durée de l'emprunt
Intérêts payés en amortissement constant		Au 15-04-22 : 218 075,89 €	193 674, 80 €
Frais de dossier ou commission		1 000 €	2 000 €
Durée		15 ans	15 ans
Echéance en capital		Trimestrielle 33 333.34 €	Trimestrielle 33 333.33 €

Vu la proposition faite par le Crédit Mutuel,

Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par le Crédit mutuel et des conditions générales de prêts, il a été décidé de solliciter le Crédit mutuel, 2 place Graslin, 44911 Nantes Cédex 9, aux conditions de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un emprunt de 2 000 000 € à taux fixe de 1.27% d'une durée de 15 ans dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Amortissement constant du capital
- Echéance trimestrielles
- Durée 180 mois
- Taux de base : 1,27 % Fixe
- Taux effectif global : 1.284% l'an
- Total des intérêts 193 674.80 €
- Périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 2 000 €

Mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal sont donc informés qu'une consultation a été réalisée auprès de plusieurs banques afin d'emprunter 2 000 000 € à taux fixe sur 15 ans avec un amortissement constant et qu'il a été décidé de retenir l'offre du Crédit mutuel.

Ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer a donné procuration au Maire pour réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de deux millions d'euros,

La ligne de trésorerie arrivant échéance, une consultation a été réalisée auprès de plusieurs banques : Arkéa banque, la Caisse d'épargne et la Banque Postale, afin d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie de 1 000 000€.

Les propositions étaient les suivantes :

	CAISSE D'EPARGNE	CREDIT MUTUEL	BANQUE POSTALE
Type de taux	Taux fixe de 0.30% marge incluse	Taux variable index TI3M - 0.335% moyenne mensuelle de février + marge 0.60%	Taux fixe de 0.34% marge incluse
Taux plus marge au 15 AVRIL	0.30%	0.265%	0.47%
Frais de dossier ou commission d'engagement	0.1 % soit 1 000 €	0.25 % soit 2 500 €	0.1 % soit 1 000 €
Durée	12 mois	364 jours	364 jours
Commission de non utilisation	0.05% du montant non utilisé	Néant	0.17% du montant non utilisé

Vu l'offre faite par la Caisse d'épargne

Il a été décidé de solliciter la Caisse d'Épargne, 2 place Graslin, 44911 Nantes Cédex 9, aux conditions de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € à taux fixe de 0.30% d'une durée de 12 mois dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	CAISSE D'EPARGNE
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 000 000.00 EUR

Durée maximum	12 mois
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 0.30 % l'an
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paielement des intérêts chaque trimestre civil par débit d'office Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Le 30 Avril 2021
Date d'échéance du contrat	Le 29 Avril 2022
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 000 EUR, soit 0.10 % du Montant maximum
Commission de non utilisation	500 EUR, soit 0.05 % du Montant maximum

Mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal sont donc informés qu'une consultation a été réalisée auprès de plusieurs banques afin d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie de 1 000 000 € et qu'il a été décidé de retenir l'offre de la Caisse d'épargne.

Questions diverses déposées par le groupe de M. Jérôme YVINEC « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer » (reçue par mail le 6 mai)

" Etudier la possibilité d'installer un point d'eau au milieu du cimetière "

Réponse apportée par monsieur le maire :

Il existe 4 points d'eau au cimetière avec des chariots pour envoyer les fleurs et l'eau jusqu'aux tombes.

Pour mettre un point d'eau au milieu du cimetière il faudrait faire un piquage et des tranchées sur 120 ml au plus court sur une profondeur de 50 centimètres. Il est demandé de procéder à une étude de faisabilité, ainsi qu'à un chiffrage de ces travaux.

" Sécurisation de la route Carhaix / Motreff au niveau de Pont Daoulas " .

Réponse apportée par monsieur le maire :

Pour sécuriser la route de Pont Daoulas, la vitesse pourrait être réduite à 70 km/h. Cela nécessite la mise en place d'un dispositif côté Carhaix, et côté Motreff, or cela ne semble pas être à l'étude pour l'instant pour la commune de Motreff. Le représentant de l'agence technique départementale du Pays de Morlaix et du Centre Finistère du conseil départemental s'est rendu sur site avec le responsable de la voirie et a conclu que réduire la vitesse des véhicules serait compliqué. Néanmoins, les riverains qui sortent du chemin de Pont Daoulas ont la visibilité réglementaire.

Il est proposé de réaliser des marquages au sol à cette intersection ainsi qu'à Roch Caer et de mettre en place des panneaux verticaux. La question pourra être étudiée par la commission travaux.

Clôture à 19h45

**Les délibérations et les pièces jointes sont consultables en mairie
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**